

Dr Thiendou NIANG
Consultant en communication

**ELABORATION DE LA STRATEGIE ET D'UN PLAN DE COMMUNICATION
POUR LE COMITE NATIONAL DE L'INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE
DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES (ITIE)**

RAPPORT FINAL

Janvier 2015

TABLE DES MATIERES

SIGLES	4
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	5
1 CADRE DE L'ETUDE	7
1.1 Contexte	7
1.2 Rappel des termes de références	8
1.3 Méthode de travail.....	9
2 CARTOGRAPHIE DES PARTIES PRENANTES	11
2.1 Structures étatiques	11
2.1.1 Direction des Mines et de la Géologie.....	11
2.1.2 Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés.....	12
2.1.3 Direction générale des Impôts et des Domaines.....	13
2.2 Compagnies minières et Chambre des mines	13
2.3 Organisations de la société civile	14
2.3.1 Coalition des organisations de la société civile.....	14
2.3.2 Collectif des Journalistes Economiques du Sénégal.....	15
2.4 Communautés dans les zones minières	16
2.5 Partenaires techniques et financiers.....	17
2.5.1 Banque Mondiale	17
2.5.2 Bureau d'Appui à la Coopération Canadienne	18
3 ANALYSE DU DISPOSITIF ACTUEL DE COMMUNICATION DE L'ITIE	18
3.1 Présentation du CN ITIE	18
3.2 Management stratégique et communication	19
3.3 Fonctions de communication	20
3.4 Messages	21
3.5 Outils et supports de communication.....	22
3.6 Connaissance de la communication	22
3.7 Moyens mis en œuvre.....	23
3.8 Documentation des processus	23
3.9 Gouvernance et mesures	23
4 BESOINS D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION DES PARTIES PRENANTES	24
4.1 Profil des acteurs	24
4.2 Pratiques, habitudes et préférences communicationnelles	25
4.3 Défis de l'industrie minière	25
4.4 Connaissance des industries extractives.....	26
4.5 Besoins d'information	26
4.7 Visibilité de l'action du Comité National de l'ITIE	27
4.8 Situation de référence	29
4.8.1 Besoins d'information.....	29
4.8.2 Analyse FFOM	30
4.8.3 Propositions d'initiatives de communication	31

5	STRATEGIE DE COMMUNICATION	33
5.1	Cadre d'intervention	33
5.2	Objectifs de communication	33
5.3	Cibles stratégiques et messages clés.....	33
6	PLAN OPERATIONNEL	38
6.1	Plan d'intervention par cible	38
6.2	Plan d'action général.....	47
6.3	Feuille de route de diffusion et de partage du rapport ITIE.....	50
6.4	Gouvernance de la communication	52
6.4.1	Rôle du groupe de pilotage multipartite communication	52
6.4.2.	Rôle du chargé de communication de l'ITIE.....	53
6.5	Mesures de soutien	54
	BIBLIOGRAPHIE.....	55

SIGLES

ANSD	Agence nationale de la statistique et de la démographie
APS	Agence de Presse Sénégalaise
Article 19	Organisation de défense du droit à la liberté d'opinion et d'expression
ASC	Associations sportives et culturelles
BACDI	Le Bureau d'Appui à la Coopération Canadienne
BCI	Budget Consolidé d'Investissement
CN ITIE	Comité national ITIE
COJES	Collectif des Journalistes Economiques du Sénégal
CONGAD	Conseil des organisations non gouvernementales d'appui au développement
CRD	Comité régional de développement
DEEC	Direction de l'Environnement et des Etablissements classés
DGID	Direction générale des Impôts et Domaines
DMG	Direction des Mines et de la Géologie
GCO	Grande Côte Operations
GMP	Groupes multipartites
GPF	Groupements de Promotion Féminine
AGORA	GROUPE AGORA pour l'éducation aux droits de l'enfant et à la paix
ITIE	Initiative pour la Transparence dans les Industries extractives
KEOH	Kédougou encadrement et orientation pour le développement humain
LSDH	Ligue Sénégalaise des Droits Humains
MDL	Mineral Deposits Limited
ONDH	Observatoire National des Droits de l'Homme au Sénégal
ONG	Organisations Non Gouvernementales
OSC	Organisations de la société civile
PETROSEN	Société des pétroles du Sénégal
PIB	Produit intérieur brut
PSE	Programme Sénégal Emergent
PSM	Programme Social Minier
PTF	Partenaires techniques et financiers
RADDHO	Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme
RSE	Responsabilité Sociétale des entreprises
RTS	Radiodiffusion Télévision Sénégalaise
SDIH-Sénégal	Section sénégalaise de la Société internationale pour les droits de l'homme
SOMIVA	Société Minière de Vallée du fleuve
SYTO	Student and Youth Travel Organisation
TFM	Télé Futurs Médias

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

L'objectif de la mission est d'élaborer le plan de communication institutionnel de l'ITIE/Sénégal pour une bonne diffusion de l'information auprès du public et des parties prenantes. Les principales conclusions de la mission sont les suivantes :

La stratégie de communication proposée a pour vision de contribuer à une meilleure transparence et une bonne gouvernance des industries extractives. Son objectif général est d'assurer la disponibilité et l'accessibilité de l'information sur les conditions contractuelles et les paiements reçus de la part des opérateurs miniers au Sénégal.

Les objectifs spécifiques visés par la stratégie de communication sont de :

1. élever le niveau de connaissance des parties prenantes (Gouvernement, organisations de la société civile, compagnies minières), des communautés minières et du grand public sur le fonctionnement et les dynamiques du secteur minier au Sénégal;
2. amener les parties prenantes, les communautés minières et le grand public à comprendre la norme ITIE, ses enjeux et ses réalisations;
3. susciter un débat public, ouvert et permanent des parties prenantes et des citoyens sur les revenus du Gouvernement et des compagnies minières issus des industries extractives et leur utilisation au profit des communautés et du développement national.

Les cibles prioritaires de cette stratégie sont constituées essentiellement des structures étatiques, des compagnies minières et de la Chambre des Mines, des organisations de la société civile et des médias, des communautés minières et du grand public. Le genre est pris en compte dans le ciblage.

Des messages clés ont été formulés pour chaque cible. Ainsi, pour les structures étatiques, le message doit mettre l'accent sur la contribution de l'ITIE à la croissance du secteur minier et à la réussite du Plan Sénégal Emergent.

Pour les compagnies minières, le message est sur comment la participation à l'ITIE améliore leurs opportunités de dialogue politique avec les communautés et les organisations de la société civile, condition essentielle pour renforcer leur crédibilité, développer des relations de confiance durable et créer un climat de stabilité pour sécuriser l'investissement.

Quant aux organisations de la société civile, l'ITIE doit mettre en avant leur rôle de sentinelles de la démocratie, des droits de l'homme et de la bonne gouvernance dans les industries extractives.

S'agissant des communautés minières et du grand public, le message de l'ITIE devra valoriser la dimension responsabilité sociétale des entreprises et le contenu du code minier.

Afin de véhiculer ces messages, plusieurs outils et supports de communications ont été identifiés. Il s'agit de rencontres d'information, de sensibilisation et de formation, de rencontres communautaires, de la production de pièces théâtrales et de chants populaires, de publiereportages, de foras communautaires, l'utilisation des médias (Presse écrite, radio, Radios communautaires, télévision), d'internet et des médias sociaux. Les langues locales devront être privilégiées dans toutes les activités de communication.

Un plan d'action opérationnel intégrant les activités à réaliser, les responsables, les échéances et un dispositif de suivi-évaluation avec des indicateurs et des sources de vérification pour le suivi des performances de la communication de l'ITIE a été proposé. Aussi, une feuille de route spéciale a été proposée pour la diffusion et le partage du rapport ITIE.

1 CADRE DE L'ETUDE

1.1 Contexte

Le Sénégal dispose d'un potentiel géologique considérable constitué, entre autres, de gisements de minerai de fer, d'or, de zircon, d'ilménite et de phosphate. Ces ressources minières sont principalement localisées dans la région de Thiès (zircon, phosphates, ilménite), la région de Kédougou (or) et la région de Matam (phosphates).

Selon les informations recueillies auprès de l'Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD), « le nombre d'unités industrielles extractives a représenté en moyenne 0,5% de l'ensemble du secteur sur la période 2010-2012. La contribution du secteur extractif dans le Produit intérieur brut (PIB) a augmenté mais reste très limitée et n'atteint pas 1%».

Dans le cadre du Programme Sénégal Emergent (PSE), le Gouvernement du Sénégal entend développer le secteur des ressources minières pour rééquilibrer la balance commerciale, assurer un effet d'entraînement sur le reste de l'économie (ressources fiscales, industrie, infrastructures) et contribuer au développement social, en particulier via les mines artisanales.

Ainsi, le Sénégal compte optimiser l'exploitation de son potentiel minier et assurer l'émergence d'industries structurées autour de ces ressources. Ses objectifs à l'horizon 2020 sont de produire annuellement entre 15 et 20 millions de tonnes de minerai de fer, 2,5 millions de tonnes de phosphates, 3 millions de tonnes d'acide phosphorique, 17 tonnes d'or correspondant au triplement de la production actuelle et 90 tonnes de zircon.

L'option de l'État dans le domaine minier est de favoriser un meilleur partage de richesses à travers i) l'implication du secteur privé national dans l'exploitation, et ii) la mise en place de contrats et d'un cadre réglementaire préservant les intérêts étatiques.

Aussi, le Sénégal a adhéré en février 2012 à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries extractives (ITIE), une norme mondiale qui vise à améliorer la transparence des revenus du Gouvernement provenant des ressources naturelles.

Soulignant l'importance d'une communication efficace pour la transparence et son corollaire la responsabilité, le guide « Parler, c'est important¹ » met l'accent sur les trois piliers de la norme ITIE: 1) « tous les revenus provenant des ressources naturelles d'un pays (comme le pétrole, le gaz, les minéraux et les métaux) doivent être publiés

¹ ITIE, 2003. Parler c'est important ! Un guide destiné à la communication de l'initiative pour la transparence dans les industries extractives. 133 pages

régulièrement et contrôlés de façon indépendante», 2) «la publication de ces données doit être gérée et supervisée par un groupe multipartite composé de membres du Gouvernement, de la société civile et d'entreprises du secteur extractif», 3) «ces données doivent être efficacement partagées avec les citoyens du pays et ainsi encourager un débat éclairé sur la façon dont les ressources naturelles sont régies²».

L'enjeu de l'ITIE est donc de promouvoir une culture de confiance entre les citoyens, le Gouvernement et le secteur privé et finalement de contribuer à assurer une transparence dans les finances et les contrats, la reddition des comptes et une bonne gouvernance des ressources naturelles au profit du développement économique et social national.

C'est dans ce contexte que le Comité national ITIE du Sénégal a entamé un processus d'élaboration d'une stratégie de communication, objet de ce présent rapport organisé autour de trois grandes parties.

La première partie porte sur la situation de référence de la communication de l'ITIE Sénégal. Elle aborde la cartographie des parties prenantes en mettant en exergue leur profil, leurs intérêts et leurs préoccupations et la nature de leur contribution potentielle à la communication de l'ITIE. Elle traite aussi de l'analyse du dispositif actuel de communication de l'ITIE et des besoins d'information et de communication des acteurs.

La deuxième partie de ce document est centrée sur la stratégie de communication proposée. Elle fixe les orientations stratégiques et les objectifs de communication, les cibles, les messages clés et les supports de communication. Une attention particulière est accordée au rapport ITIE et à la prise en compte du genre et des problématiques environnementales.

Enfin, la troisième partie de ce rapport propose un plan de communication opérationnel précisant pour chaque objectif identifié les actions à mener, les résultats attendus, les rôles et les responsabilités des acteurs de la mise en œuvre, les indicateurs de performance, le calendrier d'exécution et le budget.

1.2 Rappel des termes de références

L'objectif de la mission est d'élaborer le plan de communication institutionnel de l'ITIE/Sénégal pour une bonne diffusion de l'information auprès du public et des parties prenantes.

Le résultat ultime escompté est que «la communication soit un outil/moyen pour accroître la transparence et la redevabilité dans les industries extractives». Les résultats

intermédiaires attendus sont une efficacité accrue de la gestion des politiques de l'État dans le secteur extractif au Sénégal et une transparence renforcée sur les conditions contractuelles et sur les paiements reçus de la part des opérateurs miniers.

Les extraits visés par cette consultation sont les suivants:

- 1) la stratégie de communication du CN-ITIE, incluant un plan d'actions, est adoptée,
- 2) les messages clés de l'ITIE, les cibles et les supports de communication sont clairement identifiés,
- 3) le genre est pris en compte dans l'identification des cibles, des supports de communication et dans l'élaboration des messages,
- 4) le Comité national dispose d'une situation de référence et des outils pour le suivi de ses performances dans le domaine de la communication,
- 5) une feuille de route pour vulgariser l'ITIE et susciter un débat sur la gestion des industries extractives au Sénégal est adoptée.

1.3 Méthode de travail

La première étape de la consultation consistait à faire une cartographie des parties prenantes (administration, membres GMP, coalition des OSC, réseau des journalistes, compagnies minières et partenaires techniques et financiers). L'objectif visé était de :

- profiler les acteurs clés : qui sont-ils ? combien sont-ils ? où sont-ils ? que font-ils en termes d'activités et à quelles fins ?
- définir leurs intérêts/positions : degré de soutien ou d'opposition ou d'indifférence dans les industries extractives,
- déterminer leurs rôles et leurs responsabilités pour la transparence dans les industries extractives,
- évaluer leurs compétences et leurs capacités pour influencer la communication sur l'ITIE.

Ensuite, la consultation a été fondée sur une analyse documentaire portant sur les industries extractives, l'ITIE et les activités de communication de l'ITIE. Ce travail a été complété par une revue des bonnes pratiques de communication dans le cadre des travaux de l'ITIE grâce à un appui documentaire du secrétariat international de l'ITIE.

En outre, des séries de consultation des représentants des acteurs concernés ont été menées. Il s'agissait des organisations de la société civile y compris le réseau des journalistes économiques, la coalition des OSC sur la gouvernance des ressources minérales du Sénégal, des compagnies minières et pétrolières regroupées au sein de la chambre des mines et des directions de l'administration centrale (Direction des mines, Direction de l'environnement). Les partenaires techniques et financiers tels que la Banque mondiale et la Coopération canadienne ont été également consultés.

Des missions de terrain ont été effectuées dans deux régions minières du Sénégal (Thiès et Kédougou) pour rencontrer les populations à la base. Dans la région de Thiès, la mission a rencontré le Maire de Mboro, le Chef de village de Diogo, la Présidente d'un groupement de femmes, les présidents des jeunes et associations sportives, des élus locaux, des responsables de projets de développement de la localité, l'Imam et les notables du village. A Kédougou, la mission a rencontré les Chefs de village de Sabodala, de Tomboulou et de Kharakhéna, des notables, des Imams, des Chefs de «dioura», des orpailleurs, des représentants des jeunes et des femmes, le président de l'ASUFOR³, et plus d'une quinzaine d'orpailleurs regroupés en comité.

L'objectif de ces missions était d'identifier, à travers des focus group ou entretiens, les préoccupations et les besoins en information et communication des acteurs. Il s'agissait également d'identifier les domaines de collaboration entre l'ITIE et les organisations de la société civile, les structures susceptibles de relayer la communication de l'ITIE au niveau décentralisé. Tout au long du processus, la mission a veillé à ce que les femmes soient assez représentées parmi les interlocuteurs même si dans les villages visités dans la région de Kédougou, elles n'étaient pas invitées par les Chefs de villages lors des rencontres de prise de contact avec les autorités locales. Toutefois, la situation particulière des femmes et des filles (rôle, besoins, intérêts spécifiques, contraintes) relativement à leur santé, à leur sécurité et à leurs droits humains dans les industries extractives a été étudiée.

Ces actions ont été combinées avec une analyse du dispositif actuel de communication de l'ITIE en termes de stratégie, de processus et de compétences en vue de déterminer les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces pour faire progresser la communication. Ce diagnostic a permis d'apprécier 8 dimensions clés de la communication notamment:

- la place de la communication dans le management stratégique,
- les fonctions de communication,
- les messages,
- les outils et supports de communication,
- le niveau de connaissance des techniques de la communication,
- les moyens mis en œuvre pour les activités de communication,
- la documentation des processus de communication,
- la gouvernance de la communication.

Enfin, une analyse des besoins d'information et de communication des acteurs a été menée en utilisant un questionnaire comprenant 43 questions réparties dans 4 rubriques que sont le profil des parties prenantes, les pratiques, habitudes et préférences communicationnelles, la connaissance des industries extractives et la

³ Association des Usagers des Forages

visibilité de l'action du Secrétariat de l'ITIE. Cette enquête a concerné 42 personnes constituées de responsables d'ONG, d'associations et GPF, de leaders communautaires, d'élus locaux, journalistes et animateurs, d'agents de développement local, d'enseignants et d'orpailleurs traditionnels résidant à Dakar, Thiès, Fatick et Kédougou.

Les contraintes de l'étude notamment la durée et les moyens mis à disposition (21 jours de travail d'un consultant individuel) n'ont pas permis de consulter un plus grand nombre d'acteurs. Toutefois, les données sont représentatives de la diversité des opinions des parties prenantes et les conclusions sont assez significatives.

2 CARTOGRAPHIE DES PARTIES PRENANTES

2.1 Structures étatiques

Au-delà du financement de la mise en œuvre de l'ITIE et de la mise en place du groupe multipartite composé des différentes parties prenantes pour superviser le processus de validation de la candidature du Sénégal, le Gouvernement veille à l'alignement des priorités du plan d'actions de l'ITIE aux priorités nationales notamment celles définies dans le secteur minier dans le cadre du Plan Sénégal Emergent (PSE). De plus, le Gouvernement est entrain de piloter la révision du Code minier. Aussi, le Gouvernement assure – t-il la prise en charge des frais de fonctionnement du CN-ITIE et mobilise des ressources additionnelles auprès de ses partenaires pour le financement des activités du plan d'actions. Parmi celles-ci, figurent la collecte et la réconciliation des données et la publication du rapport ITIE. Dans ce cadre, la Direction des Impôts et la Direction des Douanes ont un rôle majeur à jouer dans la fourniture d'informations fiables et crédibles.

De plus, deux directions nationales jouent un rôle particulier dans le management des ressources minières. Il s'agit de la Direction des Mines et de la Géologie (DMG) et de la Direction de l'Environnement et des Etablissements classés (DEEC).

2.1.1 Direction des Mines et de la Géologie

La Direction des Mines et de la Géologie (DMG) est chargée de la mise en œuvre de la politique minière du Sénégal notamment de l'élaboration du plan de développement géologique et minier, de l'application des dispositions du code minier, du suivi et du contrôle des opérations minières au Sénégal.

La Direction des Mines et de la Géologie est en partenariat avec les compagnies minières pour l'exploitation de l'or à Sabodala avec Teranga Gold, des phosphates avec les Industries Chimiques du Sénégal et la SOMIVA⁴, et récemment des minéraux lourds de la grande côte, le zircon avec l'entreprise MDL⁵. Ce partenariat s'inscrit dans les

⁴ Société Minière de Vallée du fleuve

⁵ Mineral Deposits Limited

orientations du Gouvernement qui font du secteur minier un des leviers de croissance économique.

La Direction des Mines et de la Géologie qui compte une vingtaine d'ingénieurs est composée de 5 divisions (Division Géologie et Prospection, Division Suivi et Facilitation des Projets miniers, Division Mines et Carrières, Division des Laboratoires d'Analyse, Division du Centre de Documentation et du Cadastre minier).

Le Centre de Documentation de la Direction des Mines et de la Géologie est chargé d'accompagner la direction des mines dans l'instruction des dossiers : demande de carrières ou de prospection, vérification des coordonnées sur périmètre existant, vérification de la constitution d'un dossier.

La Direction des Mines et de la Géologie collabore avec l'ITIE en mettant à sa disposition la liste des sociétés minières au Sénégal mise à jour et la liste des conventions signées entre le Sénégal et les compagnies minières. Celles-ci sont au nombre de 122 selon le Responsable de la communication de la DMG, toutes sociétés confondues (permis de recherche, exploitation, concession, carrières, carrières temporaires, l'exploitation artisanale (orpaillage). Ces sociétés sont pour l'essentiel en phase de recherche.

La Direction des Mines et de la Géologie est également chargée de faciliter l'accès à toutes les informations disponibles sur les permis et les autorisations.

2.1.2 Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés

La Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC) a pour mission principale le contrôle, la prévention et la lutte contre les pollutions et les nuisances. Elle intervient dans le changement climatique et la gestion du littoral (protection face à l'érosion côtière).

Elle procède à l'appréciation du niveau de pollutions et nuisances générées par les sociétés minières ainsi qu'à l'évaluation de l'impact de l'activité des compagnies minières sur l'environnement (excavation, abattage des arbres, utilisation des produits chimiques).

La DEEC a également la responsabilité de contrôler les installations classées (machines, appareils) des compagnies minières.

Aussi la DEEC collecte la taxe à la pollution, les droits et taxes d'établissement classés droits fixes, les taxes superficielles, les taxes sur appareils à vapeurs et gaz indiqués dans l'article 27 du Code de l'environnement.

Les principales divisions qui interviennent dans la collaboration avec l'ITIE sont la Division des Evaluations et Impacts sur l'Environnement, la Division de la Prévention et du Contrôle de la Pollution et des Nuisances et la Division des Installations classées. Elles concourent toutes à la préservation de l'environnement.

2.1.3 Direction générale des Impôts et des Domaines

La Direction générale des Impôts et des Domaines (DGID) encaisse les impôts venant des entreprises de façon générale, et des industries minières entre autres.

La direction de la législation des études et du contentieux est une partie intégrante de la DGID dans laquelle se trouve le bureau des régimes fiscaux spécifiques dont le dirigeant a été désigné point focal de l'ITIE dans l'organisation.

Le bureau des régimes fiscaux gère les dérogations aux dispositions légales et réglementaires régissant les impôts de façon générale. Selon le code minier, les industries minières disposent d'un certain nombre d'avantages en termes d'exonération fiscale, notamment pour la TVA, en ce qui concerne leurs achats. Dans ces cas, ces exonérations sont soumises à la formalité du visa et c'est la DGID qui vise toutes les procédures d'achat des industries minières qui entrent dans le cadre de l'exonération fiscale.

La DGID collabore avec l'ITIE en lui fournissant des informations sur les montants réglementaires perçus des entreprises minières suivant les différents types d'impôts. Elle dispose en sein de points focaux (inspecteur des impôts, chef du bureau des régimes fiscaux spécifiques) qui assurent le lien entre l'ITIE et les centres des services fiscaux.

La principale préoccupation de la DGID est que l'ITIE est méconnue même au sein des administrations financières (la DGID, la DGD⁶ et la DGCPT⁷). En outre, les rencontres d'information ponctuelles organisées par l'ITIE impliquent très peu d'acteurs de la DGID venant des centres fiscaux qui gèrent des dossiers miniers. La DGID souhaiterait une participation plus massive de ses agents aux rencontres d'information et de sensibilisation pour une meilleure appropriation des enjeux de l'ITIE. Le bureau chargé de la communication de la DGID, rattaché au Directeur Général pourrait contribuer dans cette initiative.

2.2 Compagnies minières et Chambre des mines

Fondée en 2013, la Chambre des Mines est une association professionnelle qui œuvre pour la défense des intérêts des acteurs du secteur. Elle est composée d'une cinquantaine de membres dont 26 compagnies. Ces membres incluent des fournisseurs, des partenaires techniques et des ambassades. La Chambre est structurée en trois sous-commissions : la sous-commission Orpaillage ; la sous-commission Eaux et Forêts et la sous-commission Révision du code minier.

Plateforme de discussion et de partage d'information, la Chambre constitue également un cadre d'harmonisation des points de vue de ses membres dans le but de porter leur voix auprès des autorités.

⁶ Direction générale des Douanes

⁷ Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor

Les activités sont principalement centrées autour de l'animation de plateaux de discussion sur des thématiques telles que l'orpillage en relation avec les services des mines, de l'environnement et des finances et la mise en œuvre d'un plan d'actions de formation/communication pour sensibiliser les acteurs sur les implications des différentes phases du cycle d'exploration et d'exploitation.

Les membres de la Chambre des mines s'engagent à mettre à la disposition de l'ITIE les informations nécessaires pour la production du rapport ITIE et de participer au débat public.

2.3 Organisations de la société civile

2.3.1 Coalition des organisations de la société civile

La coalition des Organisations de la Société civile (OSC) pour la gouvernance des ressources minérales du Sénégal a été créée le 27 octobre 2011 à Thiès. Elle est constituée d'Organisations Non Gouvernementales (ONG) qui travaillent dans le secteur de la gouvernance publique, des droits humains et du développement communautaire. La coalition régionale de Dakar regroupe une vingtaine d'organisations dont six dans le domaine des droits humains, trois dans les industries minières. Les membres de la Coalition des OSC pour la transparence dans la gouvernance des ressources minières sont répartis dans l'espace sénégalais entre les zones minières (Matam, Kédougou, Thiès et Tambacounda) et Dakar.

Les OSC pour la transparence dans la gouvernance des ressources minières conduisent des activités de suivi des politiques et dialogues (CONGAD), de défense des droits humains (droits civil, économique et politique) portées par des organisations telles que ONG La Lumière, Forum Civil, Article 19⁸, SIDH-Sénégal⁹, Amnesty Sénégal, Groupe AGORA¹⁰, ONDH¹¹, SYTO¹² et des initiatives de communication conduites par l'Institut Panos Afrique de l'Ouest, ONDH, Lumière Synergie pour le Développement. Certaines ONG interviennent également dans le domaine de l'environnement. Le plaidoyer constitue une activité transversale pour l'ensemble des OSC.

Leurs principaux rôles pour la transparence dans les industries extractives s'articulent autour de la facilitation de l'accès à l'information sur les contrats de concession, les ressources disponibles, la Responsabilité Sociétale des entreprises (RSE), les transactions (paiement, fiscalités), de l'identification des entreprises minières et des actionnaires majoritaires, des degrés d'implication des communautés affectées et du volume des extractions. Les OSC expriment un engagement pour la promotion de l'accès des communautés aux services sociaux de base.

⁸Organisation de défense du droit à la liberté d'opinion et d'expression.

⁹Section sénégalaise de la Société internationale pour les droits de l'homme.

¹⁰GROUPE AGORA pour l'éducation aux droits de l'enfant et à la paix.

¹¹Organisation Nationale des Droits de l'Homme au Sénégal.

¹²Student and Youth Travel Organisation.

Les préoccupations des membres de la coalition des OSC portent également sur l'accès au foncier notamment le site d'orpaillage avec un accent particulier sur les incidences des concessions, les droits fonciers des communautés, les droits d'expropriation et de dédommagement, l'évaluation des niveaux de dédommagement/plan de sauvegarde environnemental et social, la réglementation sur l'utilisation des terres et l'accès des femmes au foncier.

Les compétences des OSC pour influencer la communication de l'ITIE sont centrées sur la connaissance des textes qui gouvernent le secteur minier, les orientations politiques sur les industries minières et les engagements extérieurs. Elles portent aussi sur l'influence politique, la recherche et l'analyse, la diffusion et la mobilisation sociale.

Leurs capacités portent sur l'analyse de la conformité des pratiques en vigueur pour identifier des dysfonctionnements en vue de développer un argumentaire et de mettre en œuvre des actions de communication, de sensibilisation, de plaidoyer et de construction d'alliances.

2.3.2 Collectif des Journalistes Economiques du Sénégal

Fondé en 1994, suite à la dévaluation du franc CFA, le Collectif des Journalistes Economiques du Sénégal (COJES) est une association dont l'objectif est d'assurer un bon positionnement des questions économiques dans les supports médiatiques au Sénégal.

Le COJES est constitué de 80 journalistes évoluant dans les médias (presse écrite, télévision, radio et presse en ligne) et communicants dans les ministères et les entreprises. Les membres affiliés au COJES travaillent surtout dans le privé. Il compte aussi beaucoup de membres du secteur public (RTS, APS, Soleil).

Le COJES offre à ses membres des services de renforcement de capacités (formation, bourses d'études, visites de terrain, séminaires), l'accès à des outils méthodologiques tels que le guide du journalisme économique, la participation à des débats sur des questions d'actualité (signature des accords de partenariat économiques).

Le COJES mène diverses activités dont des débats sur les questions d'actualités qui visent à créer un espace de participation de ses membres dans le débat public et de faciliter la compréhension des enjeux de la problématique à l'opinion. Participent à ces débats, les cadres de l'administration, les experts thématiques et les leaders de la société civile.

Les intérêts des journalistes du COJES sont la bonne connaissance des industries extractives et de l'ITIE (connaissance des enjeux, des retombées d'impact) pour informer correctement le public.

Le rôle des membres du COJES dans la mise en œuvre de la communication de l'ITIE devrait être centré autour de la facilitation de l'accès à l'information afin de leur permettre de mieux informer et sensibiliser le public. Toutefois, ils sont confrontés à l'absence de données sur le secteur, l'accès limité aux personnes ressources et aux sites

miniers. A cela s'ajoute, le niveau de compétences sur les capacités de conversation digitale à améliorer.

Les compétences des membres du COJES sont axées sur la rédaction (reportages, dossiers, enquêtes, interviews) et la diffusion via Facebook. Leurs capacités d'influence portent sur la mobilisation des correspondants dans les zones minières et de leurs membres travaillant dans les rédactions. Le COJES dispose d'une capacité de co-organiser avec l'ITIE un débat national sur le rapport (débat dans les zones minières avec la participation des communautés).

2.4 Communautés dans les zones minières

Région de Thiès

Les populations des zones minières de la région de Thiès (Diogo, Darou Fall et Mboro) expriment plusieurs préoccupations liées à l'exploitation minière au niveau de leur localité. Il s'agit entre autres du récurrent problème de l'expropriation, des problèmes de santé surtout liés au manque d'eau potable et aux produits toxiques qu'utiliseraient les entreprises minières et qui risquent de contaminer l'eau. Il s'agit aussi des morts d'oiseaux à proximité de la zone d'exploitation de MDL. La question du chômage et de l'emploi des jeunes de Diogo et de Darou Fall a également été soulevée par les populations rencontrées.

Leur niveau de connaissance de l'ITIE est très faible. Les populations rencontrées affirment qu'elles n'ont jamais entendu parler de l'ITIE.

Les populations ont préconisé l'utilisation de la radio «Niayes FM» pour tenir des émissions en Pulhar ou en Wolof. L'heure de diffusion privilégiée est de 21 à 22 heures. Des séances d'information et de partage de la version résumée du rapport constituent selon elles la meilleure stratégie de vulgariser le rapport. Ces rencontres devraient être organisées sous la présidence des Chefs de village de Diogo et de Darou Fall et mobiliser le cadre de concertation local, les Groupements de Promotion Féminine, les dahiras, les associations sportives et culturelles (ASC). Ces activités d'information devraient concerner les localités de Darou Fall, Mbaya, Kawsara, Darou Khoudouss, Diogo Kaw. Pour engager un débat public sur les revenus tirés des industries extractives, les populations préconisent aussi l'organisation de sessions de formation décentralisées pour permettre une meilleure compréhension des contenus du rapport et de ses implications.

Région de Kédougou

La principale préoccupation des populations dans cette région est la fermeture des «Diouras», sites d'orpaillage traditionnel, par l'Etat du Sénégal. Depuis l'effectivité de cette mesure, la situation est préoccupante dans les localités avec, selon les populations, «des risques de famine et de conflits». Les populations de Kharakhéna, de Sabodala et

de Tomboulou menacent et n'excluent point des manifestations pour faire face à cette mesure.

Les besoins d'information exprimés par les populations de la région de Kédougou (Sabadola, Kharakhéna, Tomboulou et Kédougou) tournent autour du fonds social minier et de la responsabilité des entreprises minières pour investir dans le social, du code minier, du cadre juridique du secteur et de la législation minière en vigueur, des conventions minières, du montant des versements alloués aux collectivités locales et à l'administration territoriale. Elles veulent également disposer davantage d'informations sur les recettes perçues par le service régional des mines.

Les autorités administratives de la région de Kédougou (Gouverneur et Sous-Préfet) semblent être peu informées de l'ITIE et elles souhaitent avoir des compléments d'information sur la norme, la mission de l'ITIE, les objectifs, le décret portant création du CN-ITIE et les contenus du rapport ITIE. Elles souhaitent également connaître leurs rôles et leurs responsabilités dans la production et la diffusion du rapport. Elles préconisent l'organisation d'activités de restitution du rapport ITIE au niveau de la région de Kédougou sous forme de rencontres communautaires dans les villages, de fora au niveau de chaque département et au niveau régional d'un Comité régional de développement (CRD).

Les populations ont préconisé l'utilisation de la radio «Kédougou FM» pour la diffusion des informations en Pulhar, Malinké, Bambara et Wolof.

2.5 Partenaires techniques et financiers

2.5.1 Banque Mondiale

La Banque mondiale a pour rôle, dans le cadre de l'ITIE, d'accompagner et d'apporter une assistance technique au Sénégal dans la préparation du rapport notamment dans la collecte et la diffusion des résultats auprès des acteurs. Elle participe au financement de l'ITIE avec d'autres bailleurs de fonds comme le gouvernement du Sénégal et du Canada.

La Banque mondiale recommande que la communication du CN-ITIE prenne en compte au moins 3 dimensions : informer, instruire et créer le débat. Elle recommande également la prise en compte des bonnes pratiques dans la diffusion de rapport ITIE repérées dans d'autres pays. Parmi celles-ci figurent entre autres :

- la diffusion de l'information accessible pour les journalistes et les communautés,
- l'organisation de rencontres dédiées pour chaque groupe de parties prenantes,
- la publication sur le web, sur Facebook et sur twitter des informations issues du rapport ou présentées sous forme d'infographie,
- la publication de reportage photos des événements du CN-ITIE,
- la diffusion des messages du rapport sur la forme d'une vidéo de 5mn ou d'un sketch disponible sur YouTube,

- la diffusion de l'information dans le bulletin mensuel ou trimestriel sur l'ITIE,
- la publication d'un livret de vulgarisation du rapport.

2.5.2 Bureau d'Appui à la Coopération Canadienne

Le Canada appuie les programmes de développement du Sénégal destinés à assurer l'avenir des jeunes et des enfants par l'éducation, la sécurité alimentaire et la croissance économique.

Dans le cadre de ce troisième pilier, le Canada s'intéresse à la bonne gouvernance, à la lutte contre la corruption, à la réforme des finances publiques, à la gouvernance minière, à l'information du public (reddition des comptes) et à l'environnement favorable aux affaires.

C'est dans ce contexte que le Canada a appuyé le Sénégal à être pays candidat à l'ITIE. Il a financé l'élaboration du plan de communication de l'ITIE et semble disposer à appuyer sa mise en œuvre. Cet appui est géré par le BACDI, bureau d'appui conseil technique et logistique à l'Ambassade du Canada au Sénégal.

3 ANALYSE DU DISPOSITIF ACTUEL DE COMMUNICATION DE L'ITIE

3.1 Présentation du CN ITIE

Le Comité national de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (CN-ITIE) est l'organe qui est chargé de veiller à la publication régulière de toutes les recettes tirées de l'exploitation des industries extractives ainsi que de tous les paiements versés à l'Etat par les sociétés parties prenantes dans le périmètre de l'ITIE sur le territoire sénégalais.

Il est notamment chargé d'élaborer un plan d'actions annuel pour la mise en œuvre des principes et critères de l'ITIE et de suivre son application, de mettre à la disposition du public, sous une forme appropriée, toutes les données relatives aux paiements déclarés par les sociétés minières opérant dans les secteurs couverts par l'ITIE et les revenus correspondants encaissés par l'Etat. Le CN-ITIE est chargé de l'approbation et de la diffusion au grand public du rapport portant sur les revenus tirés des industries extractives. Il participe aux rencontres internationales sur les industries extractives et vulgarise les principes et critères de l'ITIE.

Créé en juin 2013 au sein de la Présidence de la République, le CN-ITIE comprend une trentaine de membres issus de l'administration centrale, de l'Assemblée nationale, de la société civile (organisations de la société civile, médias, élus locaux et syndicat des travailleurs, ordre national des experts comptables) et des représentants du secteur des industries extractives et des hydrocarbures.

Présidé par un Ministre Conseiller du Président de la République, nommé par décret, le CN-ITIE dispose d'un Secrétariat dirigé par un Secrétaire permanent, assisté par un responsable administratif et financier, un responsable de communication et par deux assistantes chargées des questions techniques.

3.2 Management stratégique et communication

L'ITIE encourage le Gouvernement, les entreprises et la société civile à travailler ensemble pour élaborer un cadre pour la publication régulière des paiements et des recettes générées par les industries pétrolière, minière et gazière. A travers la divulgation de l'information financière, il s'agit de promouvoir la transparence et la redevabilité dans l'utilisation et la distribution des revenus en vue de lutter contre la corruption, au profit du développement durable. Cette philosophie est largement partagée par les parties prenantes clés du Groupe Multipartite (GMP). Les valeurs véhiculées sont le professionnalisme (à travers le respect des normes et standards, la rigueur, le respect des délais, la gestion du risque) et la transparence.

La fonction communication est bien positionnée dans l'organigramme de l'ITIE. En effet, le GMP de l'ITIE compte en son sein une sous-commission communication. Cette sous-commission de cinq membres est chargée de participer à l'élaboration de la stratégie de communication pour la mise en œuvre de l'ITIE, de planifier et de piloter la mise en œuvre des activités de communication contenues dans le Plan d'Action ITIE du Sénégal. Cette commission est également chargée d'identifier et de proposer des actions de communication pertinentes dans le processus ITIE du Sénégal et de proposer des activités de renforcement de capacités en communication des membres du GMP en cas de besoin.

Le Secrétariat permanent de l'ITIE est doté d'un responsable de communication dont le mandat est d'organiser la communication autour des activités du CN-ITIE, du processus ITIE et des industries extractives en général. Ses tâches spécifiques incluent la mise en œuvre de la stratégie de communication, la mise à jour du site web et de la base de données des membres du GMP. Ses tâches incluent aussi le suivi de la conception, l'impression et la diffusion des supports de communication, l'organisation des campagnes de sensibilisation en direction des communautés et du grand public et la recherche de partenariats et synergies nécessaires pour une bonne vulgarisation des rapports ITIE au niveau national et régional¹³.

Les aspirations communicationnelles du CN-ITIE sont claires mais les ambitions en termes d'information des membres, de défense des principes de l'ITIE à travers une bonne représentation ne sont pas encore atteintes. Aussi, un des enjeux du Secrétariat permanent est la mise en œuvre d'une stratégie de communication inclusive.

¹³ Secrétariat technique du Comité National de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives. Termes de références. Spécialiste en Communication. Dakar : CN – ITIE 2014 – 3 pages

La fonction de communication est bien prise en charge dans les instruments de gouvernance du CN-ITIE (cadre de suivi élaboré, plan de communication en cours d'élaboration, site en cours de construction, existence d'un logo et de relations avec la presse, etc.). Est significatif à cet égard, l'objectif d'élaborer en 2014 le plan de communication de l'ITIE/Sénégal, pour accroître la transparence et la redevabilité dans les industries extractives en vue d'accroître l'efficacité de la gestion des politiques de l'État dans le secteur extractif au Sénégal et la transparence sur les conditions contractuelles et les paiements reçus de la part des opérateurs miniers. Un autre enjeu de la communication est de susciter un débat public sur la gestion des industries extractives au Sénégal.

Le plan d'action 2014 (juin à décembre 2014) prévoyait l'élaboration et la production d'un livret ITIE et des supports promotionnels, l'appui à la mise en place de réseaux de journalistes et de chercheurs spécialisés dans la gouvernance des ressources extractives. Ce plan prévoyait aussi la sensibilisation des communautés sur l'ITIE et sur la gouvernance minière dans 3 régions du Sénégal (Kédougou, Thiès, Matam), la production de sketches et reportages sur le secteur extractif, un séminaire de partage et de dissémination du 1^{er} rapport de conciliation 2012, la traduction et la publication des supports dans deux langues locales ainsi que la publication, la traduction en langues nationales et la diffusion du rapport ITIE.

Les cibles prioritaires de communication identifiées par l'ITIE sont l'administration centrale et les parlementaires, le grand public et les compagnies minières. La presse est considérée comme relai stratégique pour diffuser l'information auprès du grand public et des OSC qui sont des partenaires de mise en œuvre pour les volets mobilisation et sensibilisation. Le diagnostic a montré qu'il existe un lien avéré entre le CN-ITIE, les parties prenantes du GMP et les OSC.

Le CN-ITIE met à profit des contextes et opportunités de communication pour faire connaître l'initiative et engager le débat public. C'est ainsi qu'à l'occasion de la rencontre régionale des coordonnateurs francophones d'Afrique de l'Ouest, organisée par le Secrétariat international de l'ITIE à Dakar, le Secrétariat permanent a organisé la couverture médiatique de cet événement et a bénéficié d'un plateau télévisé de 30 mn sur la RTS. Les ateliers et autres rencontres organisées par le CN-ITIE Sénégal font également l'objet de couverture médiatique. En outre, l'atelier francophone de concertation sur la RSE a servi de cadre pour véhiculer des informations sur l'initiative aux participants.

3.3 Fonctions de communication

La fonction de visibilité (faire connaître) de l'action de l'ITIE est définie et portée par une bonne communication institutionnelle à travers l'inscription du CN-ITIE dans l'organigramme de la Présidence de la République et la publication d'un décret portant création de l'ITIE. Il s'y ajoute une bonne couverture médiatique des activités avec

notamment une contribution éditoriale sur le rôle de l'administration sénégalaise dans la production du rapport ITIE et des articles de presse sur l'initiative. Toutefois, le CN-ITIE ne dispose pas d'enseigne, ni de supports de visibilité.

Les professionnels du secteur de l'industrie minière des organisations de la société civile semblent comprendre la signification de l'ITIE; ceci résulte certainement des efforts entrepris pour la reconnaissance du CN-ITIE comme entité légitime dans l'architecture de l'Etat. En 2013, le Président de la République signe le Décret n°2013-881 du 20 juin 2013 portant création, organisation et fonctionnement du Comité national de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives. Ce service est mentionné dans le décret portant répartition des services de l'Etat et son budget prélevé des fonds communs de la Présidence de la République. En 2014, le CN-ITIE dispose d'une ligne budgétaire dans le Budget Consolidé d'Investissement (BCI) et d'une reconnaissance par la presse notamment la RTS et aussi par le Ministère des Mines.

La fonction de renforcement de l'esprit d'équipe et du sentiment d'appartenance à l'ITIE est mitigée en dépit des informations qui sont fournies au personnel pour faciliter la prise en charge des tâches pour l'atteinte des objectifs. La mise en place de trois commissions «renforcement des capacités», «audit et collecte» et «communication» au sein du GMP participent à l'effort de mobilisation et de synergies des acteurs.

L'image voulue par l'ITIE est celle d'une structure administrative exemplaire qui fonctionne de façon efficace et qui est à l'écoute des préoccupations des populations en vue de leur trouver des solutions.

Les acquis notamment la mobilisation des acteurs, la sensibilisation des parties prenantes, la connaissance de l'ITIE par ces dernières, l'engagement de l'Etat, la mobilisation de ressources, obtenus en peu de temps facilitent le développement du partenariat, l'appui des ministères (finances et mines) et la réduction du niveau de résistance de certains acteurs.

3.4 Messages

Les messages clés diffusés par l'ITIE sont focalisés sur la responsabilité essentielle de l'administration sénégalaise dans le processus d'admission du Sénégal à l'ITIE et la nécessité de produire le rapport ITIE en janvier 2015 pour permettre au pays d'accéder au statut de pays conforme. A cela s'ajoute la diffusion d'informations sur la transparence des industries extractives par le biais du processus ITIE Sénégal.

Les flux d'information en direction des cibles clés de l'ITIE sont relativement réguliers. Les représentants des OSC, des compagnies minières et des administrations sont régulièrement invités aux activités et partagent ainsi les préoccupations de l'initiative. La presse est impliquée dans les activités de communication de l'ITIE pour relayer les

messages. Toutefois, les communautés ne sont pas suffisamment informées de l'activité de l'ITIE.

3.5 Outils et supports de communication

L'ITIE ne dispose pas de supports de communication appropriés tels qu'une plaquette, un film institutionnel, un site web et un bulletin d'information. Seules des banderoles sont confectionnées à l'occasion d'ateliers et de reportages destinés aux archives.

Les réunions constituent les principaux canaux de communication utilisés par l'ITIE pour sensibiliser les cadres de l'administration centrale (Trésor, DGID, Douane, PETROSEN¹⁴, Direction des Mines). S'agissant du grand public, l'ITIE utilise la RTS mais rencontre des difficultés à mobiliser les autres télévisions telles que la TFM qui occupe pourtant la seconde place parmi les télévisions les plus regardées par les parties prenantes du secteur minier.

Les espaces de communication exploités sont principalement constitués des réunions du GMP mais on constate un dysfonctionnement des points focaux de l'ITIE au sein des ministères. Des relais de la communication sont constitués des représentants des OSC, mais on observe des difficultés de partage des informations au sein de la coalition liées aux différences de positionnement sur les questions de gouvernance minière et de mobilisation de ressources.

Les formes de communication les plus utilisées par l'ITIE sont des émissions de télévision notamment à la RTS, la couverture médiatique ou l'organisation de points de presse à l'occasion des événements organisés par l'initiative. Une des difficultés identifiées est l'inexistence de site d'informations de référence sur les industries extractives et sur l'ITIE. Il convient de noter que le site du CN-ITIE est en phase de conception.

3.6 Connaissance de la communication

Le CN-ITIE dispose d'une bonne connaissance des enjeux de l'ITIE et de l'environnement du secteur minier notamment les politiques sectorielles sur les industries extractives, le développement dans le secteur des hydrocarbures mais les connaissances sont à renforcer.

Le CN-ITIE dispose également de connaissances appréciables sur la communication pour le développement (communication pour le changement de comportement ou pour la conduite de changement, pilotage de stratégies de communication). Toutefois, il doit renforcer ses capacités pour relever le défi dans le secteur et déployer un plaidoyer pour mobiliser les acteurs stratégiques dans l'atteinte de ses objectifs.

Le CN-ITIE dispose aussi d'une bonne connaissance des techniques et outils de la communication (plaidoyer, prise de parole en public, relations avec les médias,

¹⁴ Société des Pétroles du Sénégal

organisation d'événements, media monitoring) ainsi que d'une connaissance avérée des principes d'édition et de la communication numérique.

3.7 Moyens mis en œuvre

Le budget de fonctionnement alloué à la communication de l'ITIE est de 25 millions FCFA pour une durée de 3 années. Au regard des enjeux et des ambitions de l'initiative, ce budget est insuffisant.

Les moyens matériels mis à la disposition sont appropriés (ordinateur, logiciel, photocopieur, imprimante, scanner). Toutefois, l'ITIE ne dispose pas d'un appareil numérique et d'une caméra qui sont pourtant deux outils essentiels pour la communication digitale.

Le personnel dédié à la communication du CN-ITIE est compétent (formation en communication et relations publiques et expériences dans la gestion de la communication d'un programme de l'administration). Pour les questions techniques nécessitant des compétences particulières, l'ITIE dispose de possibilités de faire recours à des prestataires extérieurs.

3.8 Documentation des processus

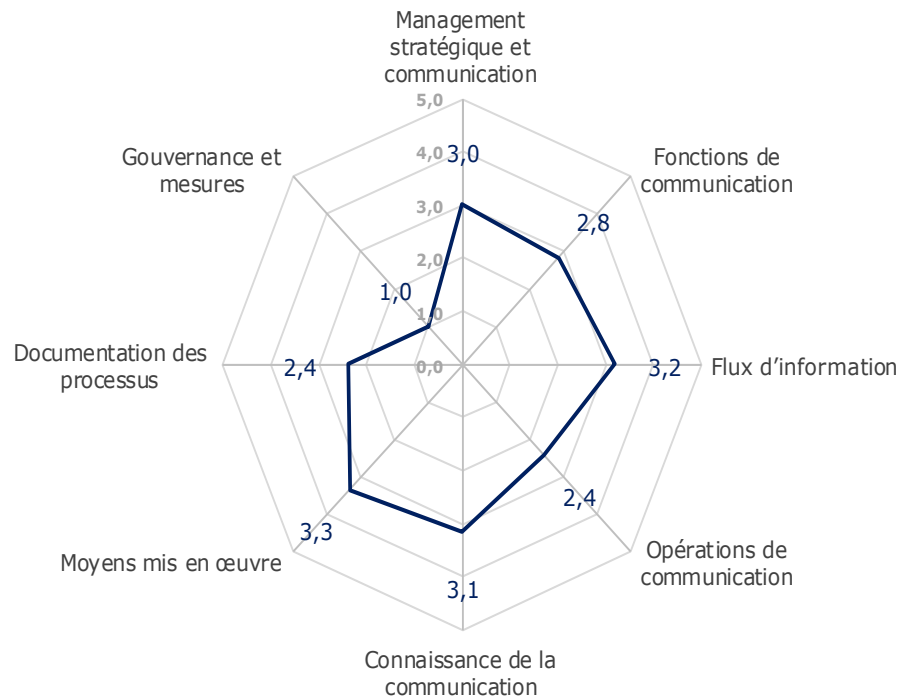
Le CN-ITIE ne dispose pas encore de manuel de procédures pour les activités de communication. Cependant, il produit des rapports d'activités sur ses initiatives de communication : press-book (avec les liens vers les articles) et coupures de presse, DVD sur les ateliers, album photos et rapport des ateliers, compte rendus de réunions.

Par ailleurs, le CN-ITIE dispose d'un cadre général de suivi-évaluation de ses activités mais celui-ci doit être affiné pour inclure des critères et des indicateurs ainsi que des sources de vérification.

3.9 Gouvernance et mesures

Les résultats des activités de communication sont partagés avec les parties prenantes clés (tutelle, partenaires techniques et financiers, cibles stratégiques de communication) dans le cadre de réunions de suivi avec les PTF, de réunions de coordination avec le GMP, de vidéoconférences avec la Banque Mondiale et le Secrétariat international de l'ITIE. Une note de synthèse a été préparée pour le Chef de l'Etat.

Au total, le niveau de préparation à la communication de l'ITIE (Secrétariat permanent) est de **57%**. Le défi est de sensibiliser les différentes catégories d'acteurs au niveau décentralisé et communautaire en utilisant des supports de communication appropriés.



4 BESOINS D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION DES PARTIES PRENANTES

4.1 Profil des acteurs

La population enquêtée est constituée majoritairement d'hommes situés dans la tranche d'âge de 31 à 60 ans.

Cette population généralement mariée et d'un niveau d'études de baccalauréat réside essentiellement dans les zones minières et travaille dans les secteurs du développement rural (agriculture, sylviculture et pêche), de l'extraction minière, de l'information et du plaidoyer.

Leurs principales langues de communication sont le français, le wolof, le pulhar, le bambara. Puis, viennent le mandingue, le soninké et le sérère. L'anglais, principale langue de travail des compagnies minières d'origine étrangère, est aussi pratiqué.

Les personnes interrogées sont affiliées à des associations telles que l'Association pour le Développement de la Santé et de l'Agriculture à Kédougou, l'APRK (récupérer les exclus du système éducatif sénégalais et les recaser dans des classes) et le Collectif des jeunes de Diogo. Il s'y ajoute des Groupements Intérêt économique (GIE), des animateurs sanitaires, ou And Défar Gox Bi en partenariat avec GCO¹⁵ Salubrité publique. D'autres sont membres d'ONG comme Amnesty International Sénégal-Droits Humains, KEOH (Kédougou Encadrement et Orientation pour le Développement humain), la Ligue

¹⁵ Grande Côte Opérations

Sénégalaise des Droits Humains (LSDH) et la RADDHO (promotion et protection des droits humains).

4.2 Pratiques, habitudes et préférences communicationnelles

Les principaux supports de communication accessibles aux personnes enquêtées dans les zones minières et non minières sont par ordre d'importance la radio, la télévision et le téléphone, Internet et les journaux. Les radios communautaires (Niayes FM Mboro, Kédougou FM) et les radios privées locales (Oriental FM) sont les plus écoutées dans les zones minières. Toutefois, la RSI prise isolément est la radio la plus écoutée et est suivie par la RFM et la RFI qui occupe une place non négligeable.

RTS1 est la télévision qui domine le secteur suivie par la TFM, Walf TV et la 2STV.

Le téléphone connaît de plus en plus une large diffusion caractérisée par la domination de l'opérateur Orange, suivi d'Expresso et Tigo. Quant à la presse écrite, les deux principaux titres les plus lus par les personnes interviewées sont l'Observateur et le Soleil.

Pour ce qui concerne les sites web d'informations, Seneweb a été le plus cité par les personnes interviewées, suivi par Dakar Actu, Leraal et Rewmi.

Les stratégies de communication préférées par les personnes interrogées sont les points de presse, les conférences de presse ou déclarations. Suivent les films documentaires, les émissions interactives et les sketches, le théâtre populaire et les chants. Toutefois, les stratégies préférées sont différentes selon le profil de l'acteur.

Les principales personnalités culturelles (acteurs, chanteurs, comédiens) sénégalaises préférées susceptibles de constituer des vecteurs de communication et de porter un message populaire sont dans l'ordre Youssou N'dour, Oumar Pen, Saneex et Ismaela Lo.

Les principales contraintes d'accès à l'information sur les industries extractives sont la disponibilité d'une information technique et le manque de temps pour son exploitation. S'y ajoutent l'existence d'informations contradictoires et d'autres peu accessibles.

4.3 Défis de l'industrie minière

Les questions de transparence et de gouvernance minière constituent la préoccupation centrale des acteurs interrogés en raison du déficit de communication entre les compagnies et les communautés, le déficit d'information sur les industries extractives, le manque d'implication des communautés et de la société civile dans la gestion du secteur. Il s'y ajoute l'absence de mécanismes de prévention et de gestion des conflits, de régulation de l'orpaillage ainsi que le défaut d'accès des populations à la justice. Le

suivi et le contrôle des contrats et des productions ainsi que la collecte des taxes et royalties préoccupent les acteurs clés du secteur.

Un autre aspect est lié à la dégradation de l'environnement en termes de pollution (sonore, atmosphérique, etc.) source de maladies, de déforestation, de dégradation de l'environnement ; et à la disparition des terres cultivables ainsi qu'à la gestion des impacts environnementaux.

L'emploi des jeunes des communautés minières à des postes de responsabilité dans un contexte de chômage et d'exploitation des enfants constituent également de réelles préoccupations pour les personnes interrogées.

Aussi, l'expropriation des terres au profit des compagnies minières et les faibles compensations entraînent la frustration des populations locales.

D'autres préoccupations exprimées portent sur la redistribution des fonds tirés de l'extraction, les investissements sociaux, le respect des engagements sociaux, la contribution des industries minières au développement local.

4.4 Connaissance des industries extractives

Les faits marquant l'évolution des industries extractives au Sénégal tels que perçus par les personnes interrogées sont la mise en place d'un programme social minier, la manifestation du 28 décembre 2008 à Kédougou et la déclaration d'adhésion à l'ITIE du Sénégal le 2 février 2012.

Le constat majeur de l'enquête de perception est la méconnaissance notoire des questions de gouvernance et de transparence minière au Sénégal. Cette méconnaissance est plus marquée sur l'octroi des licences et contrats d'exploitation, la taxation des industries extractives, les revenus des industries minières et la distribution des revenus de l'extraction.

D'autres éléments qui fondent cette méconnaissance sont relatifs à la contribution au développement des infrastructures et au respect de l'environnement. Toutefois, les acteurs semblent mieux connaître l'importance des ressources minières, les tensions et conflits liés aux opérations et l'orpaillage.

4.5 Besoins d'information

Les principaux besoins d'information sur les industries extractives du Sénégal s'articulent autour de la transparence des processus de négociation des contrats, l'impact socio-

économique au niveau national et au niveau local et le respect des clauses environnementales.

Mais l'orientation thématique change selon le profil d'acteur. Les organisations de la société civile et les leaders communautaires s'intéressent davantage aux investissements sociaux des industries minières, les compagnies minières s'intéressent à l'utilisation des fonds par l'Etat. L'administration exprime un besoin sur les aspects liés à la réglementation du secteur alors que les journalistes sont préoccupés par l'utilisation des revenus.

4.6 Sources d'information

S'agissant des sources d'information sur l'ITIE, on relève les médias (radio TV, presse écrite), le Ministère des Mines/ (Direction des Mines et de la Géologie), le Ministère de l'Environnement et l'ANSD. Les publications officielles telles que le code minier et le code de l'environnement constituent aussi des sources d'information clés. Puis, viennent les compagnies minières (rapports ou employés), le réseau d'ONG internationales, les rencontres organisées entre l'ITIE et les OSC et celles organisées par la coalition des OSC et les réunions de la coordination régionale de l'ITIE. Enfin, on note le Secrétariat international de l'ITIE, les réunions du comité de pilotage de l'ITIE. Le principal site d'information sur les industries extractives identifié est eiti.org

Les méthodes d'accès à l'information sur les industries extractives sont multiples. Il s'agit de visites sur les sites d'orpaillage, de recherche documentaire (rapports et études, articles publiés dans les journaux, exploitation des archives) ou de recherche d'information sur internet. A ceux-là s'ajoutent la participation à des réunions d'échange et de partage, de séminaires d'information et à des études sur la question. Suivent les rencontres avec les acteurs concernés et les visites de responsables gouvernementaux ou d'entreprises extractives.

L'usage fait de l'information collectée sur les industries extractives auprès de ses sources est pour la compréhension d'un contexte l'éclairage d'un contexte, la préparation d'une décision ou la vérification d'une information.

4.7 Visibilité de l'action du Comité National de l'ITIE

Les actions de communication qui ont contribué à la visibilité du CN-ITIE sont principalement constituées des ateliers de partage, des visites de terrain, du lancement de l'ITIE, de la mise en place du GMP, du partage des mesures prises par l'Etat, des rencontres et échanges multi-acteurs, notamment du séminaire organisé par le CN-ITIE avec les OSC.

La connaissance des parties prenantes à propos de l'ITIE est très faible en termes de concept, principes, critères, avantages et obstacles à la transparence et à la mise en œuvre de l'initiative.

Il en est de même du rapport ITIE qui constitue le principal outil de partage des informations entre les acteurs. Les personnes interrogées ignorent son contenu, les acteurs de sa production, les mécanismes de diffusion et de partage, ainsi que le processus de mise en débat des conclusions et des recommandations.

La connaissance du Secrétariat permanent de l'ITIE est tout aussi faible. Les personnes interrogées connaissent à peine son mandat, son fonctionnement, sa composition et ses réalisations.

Les limites de la communication du Secrétariat permanent de l'ITIE sont de trois ordres. Il concerne tout d'abord les flux d'information. La perception des personnes interrogées indique une discontinuité des flux d'information due à l'insuffisance de communication entre les acteurs, l'irrégularité de celle-ci et la faible présence de l'ITIE dans les zones extractives. Cette situation est aggravée par le manque de communication entre les acteurs du niveau national et des communautés. En outre, les perceptions renseignent que l'ITIE ne communique pas suffisamment avec l'Exécutif et le Parlement.

Par ailleurs, certains acteurs considèrent que la communication n'est pas encore suffisamment prise en charge dans les activités du CN-ITIE. En effet, cette communication semble pour le moment limitée aux «initiés» et à une cible déjà identifiée. A ce propos, le témoignage d'une des parties prenantes est révélateur de la discontinuité des flux d'information. Il souligne que : *«tous les acteurs qui ont participé au processus depuis le début ne sont pas au même niveau d'information ; seule un groupe d'acteurs limité détiennent l'information au détriment des autres»*.

Une autre limite de la communication de l'ITIE est l'utilisation quasi exclusive du français au détriment des langues nationales utilisées par les communautés au sein des zones minières.

A ces limites, il faut ajouter l'absence d'un mécanisme approprié de communication prenant en compte les réalités des communautés dans la formulation des messages qui doivent être portés par des supports appropriés et des relais de communication locaux, gage de visibilité de l'ITIE.

Globalement, le principal défi de la communication sur la gouvernance du secteur des industries extractives est l'inaccessibilité de l'information. Puis viennent la dispersion et l'incomplétude de l'information, la non exhaustivité et la non fiabilité.

4.8 Situation de référence

4.8.1 Besoins d'information

Les principaux besoins d'information sur les industries extractives du Sénégal s'articulent autour de la transparence des processus de négociation des contrats, l'impact socio-économique au niveau national et au niveau local et le respect des clauses environnementales.

Mais l'orientation thématique change selon le profil d'acteur. Les organisations de la société civile et les leaders communautaires s'intéressent davantage aux investissements sociaux des industries minières, les compagnies minières des revenus tirés par les collectivités locales. L'administration exprime un besoin sur les aspects liés à la réglementation du secteur alors que les journalistes sont préoccupés par l'utilisation des revenus.

Les faits marquants l'évolution des industries extractives au Sénégal tels que perçus par les personnes interrogées sont la mise en place du fonds social minier en 2007, la manifestation du 28 décembre 2008 à Kédougou et la déclaration d'adhésion à l'ITIE du Sénégal le 2 février 2012.

Le constat majeur de l'enquête de perception est la méconnaissance notoire des questions de gouvernance et de transparence minière au Sénégal. Cette méconnaissance est plus marquée sur l'octroi des licences et contrats d'exploitation, la taxation des industries extractives, les revenus des industries minières et la distribution des revenus de l'extraction.

D'autres éléments qui fondent cette méconnaissance sont relatifs à la contribution au développement des infrastructures et au respect de l'environnement. Toutefois, les acteurs semblent mieux connaître l'importance des ressources minières, les tensions et conflits liés aux opérations et l'orpaillage.

Les défis de l'industrie extractive s'articulent autour de 4 grandes catégories. Les questions de transparence et de gouvernance minière constituent la préoccupation centrale des acteurs interrogés en raison du déficit de communication entre les compagnies et les communautés, le déficit d'information sur les industries extractives, le manque d'implication des communautés et de la société civile dans la gestion du secteur. Il s'y ajoute l'absence de mécanismes de prévention et de gestion des conflits, de régulation de l'orpaillage ainsi que le défaut d'accès des populations à la justice. Le suivi et le contrôle des contrats et des productions ainsi que la collecte des taxes et royalties préoccupent les acteurs clés du secteur.

Un autre aspect est lié à la dégradation de l'environnement en termes de pollution (sonore, atmosphérique, etc.) source de maladies, de déforestation, de dégradation de

l'environnement ; et à la disparition des terres cultivables ainsi qu'à la gestion des impacts environnementaux.

L'emploi des jeunes des communautés minières à des postes de responsabilité dans un contexte de chômage et d'exploitation des enfants constituent également de réelles préoccupations pour les personnes interrogées.

Aussi, l'expropriation des terres au profit des compagnies minières et les faibles compensations entraînent la frustration des populations locales.

Concernant le fonds social minier, les préoccupations exprimées portent sur la redistribution des fonds tirés de l'extraction, les investissements sociaux, le respect des engagements sociaux, la contribution des industries minières au développement local.

4.8.2 Analyse FFOM

Forces	Faiblesses
Volonté politique et engagement du Président de la République et du Gouvernement pour la mise en œuvre de l'ITIE	Faible présence de l'ITIE Sénégal sur Internet et les médias sociaux
Existence d'un cadre multipartite d'échanges d'information entre les parties prenantes	Insuffisance de la visibilité de l'ITIE surtout au niveau décentralisé (services déconcentrés et élus locaux) liée à l'inadéquation de certains supports et langues de communication
Président du GMP, conseiller du Président de la République	Faible niveau de communication ITIE en direction des communautés
Existence des ressources pour la communication (sous-commission communication, un spécialiste en communication, une ligne budgétaire pour la communication)	Budget alloué aux initiatives de communication relativement faible au regard des enjeux et de la cherté des supports de communication de qualité
Bonnes relations de travail avec la Banque mondiale et le Secrétariat international de l'ITIE facilitant la mobilisation des bonnes pratiques et appui financier des PTF (BACDI, BM, OSIWA)	Faiblesse des liens (information, discontinuité des flux et implication) entre les acteurs clés de la communication au sein de l'ITIE (R)
Opportunités	Défis
Existence d'expérience d'organisations de fora communautaires dans les communautés minières	Méconnaissance du secteur minier par certains acteurs clés
Pluralisme médiatique : Existence de radios	Pluralisme linguistique dans les zones

communautaires (Saraya, Kédougou et Niayes FM) et présence de correspondants des médias publics (RTS) et privés dans les zones minières	minières (malinké, peul, wolof, français)
Existence de réseaux d'acteurs intéressés par l'ITIE et les thématiques de la bonne gouvernance, les droits humains (Réseau RSE, coalition des OSC, réseau des journalistes, plateforme gouvernance des ressources naturelles, réseau des parlementaires, patronat, etc.)	Déficit d'implication des femmes et des jeunes filles dans les réunions de leadership (chef de villages et ses conseillers)
Expertise des acteurs locaux (OCB, ASC et notables) pour débattre du rapport ITIE et émettre des avis sur les réformes à entreprendre	Article 66 du Code minier sur la confidentialité des documents et des renseignements ¹⁶
Existence d'événements (symposium de l'or, salon international des mines)	Manque de confiance des communautés minières vis-à-vis des compagnies minières
Large diffusion du téléphone mobile dans les zones minières (même s'il y a des problèmes d'accès au réseau dans certaines zones)	Risque d'obstruction du débat sur le rapport par les questions liées à l'expropriation des terres, le fonds social minier et la fermeture des sites d'orpaillage traditionnel les «Diouras»,
	Déficit de coordination entre services étatiques de suivi et de contrôle des ressources minières

4.8.3 Propositions d'initiatives de communication

Les initiatives de communication proposées pour permettre au CN-ITIE de répondre aux attentes de ses différents groupes cibles (administration, communautés, médias et communicateurs traditionnelles, industries minières, organisations de la société civile) se résument à l'existence d'un plan de communication permettant de rendre l'information fiable, disponible et accessible et incluant une communication verticale et horizontale.

Pour relever le défi du déficit de communication, la première initiative proposée est d'accroître la présence médiatique de l'ITIE. Celle-ci pourrait se faire en diffusant des

¹⁶ Cet article stipule que « les documents et renseignements recueillis auprès des titulaires de titres miniers ne peuvent être communiqués au public ou aux tiers que sur autorisation écrite desdits titulaires, ou qu'en cas de retrait ou d'expiration du titre minier. Tout agent de l'Administration des mines qui a à connaître directement ou indirectement des informations et du contenu des documents et renseignements de l'activité des titulaires de titres est soumis aux obligations du secret professionnel. »

communiqués de presse et en organisant des conférences de presse, en collaborant avec les radios communautaires locales et en produisant et diffusant des émissions dans les radios et télévisions. L'ITIE pourrait disposer de tranches horaires à la radio et à la télévision et de programmes spéciaux au niveau des radios communautaires.

Il convient aussi de réaliser des publipportages sur l'ITIE, de concevoir et de mettre en ligne un site internet mis à jour, de développer une présence sur les réseaux sociaux en engageant des conversations avec les jeunes et en faisant des reportages sur les événements et d'utiliser le téléphone mobile comme moyen de partage de messages. Une autre proposition est la publication d'un flash mensuel d'informations sur la situation des industries minières au Sénégal.

La deuxième initiative est d'engager les acteurs dans la mise en œuvre de l'ITIE à travers l'organisation d'événements sous forme de fora communautaires d'information en langues nationales en partenariat avec les élus locaux, l'administration et les médias. Il s'agit aussi d'organiser des séances de sensibilisation in situ, des séminaires de formation des OSC et des communautés sur la transparence minière et des rencontres d'engagement multipartite (Gouvernement, compagnies minières, communautés, CN-ITIE).

La troisième initiative est de développer une présence locale en installant des dispositifs d'information et de sensibilisation, sous la forme de représentants, de points focaux, de relais locaux ou de personnes ressources dans les zones minières permettant de développer et de mettre en œuvre des stratégies de communication opportunistes ; et la diffusion des informations et leur appropriation par la population à la base.

5 STRATEGIE DE COMMUNICATION

5.1 Cadre d'intervention

Vision : Contribuer à une meilleure transparence et une bonne gouvernance des industries extractives.

Objectif général : Assurer la disponibilité et l'accessibilité de l'information sur les conditions contractuelles et les paiements reçus de la part des opérateurs miniers au Sénégal.

5.2 Objectifs de communication

Les objectifs spécifiques visés par la stratégie de communication sont de :

4. élever le niveau de connaissance des parties prenantes (Gouvernement, organisations de la société civile, compagnies minières), des communautés minières et du grand public sur le fonctionnement et les dynamiques du secteur minier au Sénégal;
5. amener les parties prenantes, les communautés minières et le grand public à comprendre la norme ITIE, ses enjeux et ses réalisations;
6. susciter un débat public, ouvert et permanent des parties prenantes et des citoyens sur les revenus du Gouvernement et des compagnies minières issus des industries extractives et leur utilisation au profit des communautés et du développement national.

5.3 Cibles stratégiques et messages clés

Les principales cibles de la communication identifiées sont les suivantes :

1. Structures étatiques

Objectif/focus	Amener l'administration à garantir une plus grande transparence dans les paiements versés à l'État, la gestion des contrats et des licences et l'utilisation des ressources provenant des entreprises pétrolières et minières.
Préoccupation de la cible	Rééquilibrage de la balance commerciale et génération de recettes. Contribution à la promotion des zones de production en les dotant d'infrastructures structurantes et en y développant des activités économiques durables et diversifiées au profit des populations locales tout en assurant la protection de leur

	<p>environnement.</p> <p>Partage de façon équitable des richesses entre les investisseurs, l'Etat et la population et révision du code minier avant le premier semestre 2015¹⁷</p>
Principaux besoins d'information	<p>Information sur la destination des fonds collectés au titre des taxes de l'environnement et l'amélioration de la communication sur la réhabilitation et la législation environnementale (code minier, code de l'environnement et code forestier).</p>
Message	<p>L'ITIE peut contribuer à la croissance du secteur minier et à la réussite du Plan Sénégal Emergent</p> <p>L'accroissement substantiel des revenus du Sénégal grâce au suivi plus systématique des contrats et des recettes fiscales permettra de financer le développement national.</p> <p>Pour ce faire, elle doit produire de manière régulière des données fiables, exhaustives et actualisées sur les contributions du secteur minier et pétrolier dans le budget et dans l'économie nationale.</p> <p>Ainsi, le Sénégal pourrait accéder au statut de pays conforme et renforcer sa réputation de pays où le climat des affaires est favorable pour les investisseurs.</p>
Arguments et preuves	<p>Le respect de la norme ITIE permet au Gouvernement d'augmenter ses revenus, avec les compagnies minières qui déclarent plus de revenus annuels.</p>
Illustrations	<p>Au Nigéria, la récente publication de "10 years of NEITI reports - What have we learnt" ("10 ans de rapports NEITI publiés – Quelles leçons avons-nous apprises") indique que « depuis la création de NEITI en 2004, la part moyenne des revenus issus de la production pétrolière du gouvernement est passée de 63% à 75% chaque année sans qu'il n'y ait de réforme majeure du régime fiscal ou des procédures de collecte des recettes fiscales.</p> <p>Sans cette augmentation, le Gouvernement aurait reçu 9 milliards de dollars US en moins à titre de revenus pétroliers en 2008 (soit 49 milliards de dollars US contre 58 milliards de dollars US). En outre, les entreprises ont déclaré environ deux fois plus de revenus annuels qu'elles ne le faisaient avant la</p>

¹⁷ Discours de politique générale du premier ministre Mahammad Abdallah Dionne . In : LeSoleil, 12 novembre 2014. P.4.

	<p>création de NEITI.».</p> <p>Source : https://eiti.org/fr/news-events/increased-government-take-neiti-set</p>
--	--

2. Les compagnies minières et la Chambre des Mines

Objectif/focus	Amener les compagnies minières à s'engager à mettre à la disposition des acteurs de l'ITIE les statistiques de production, les informations sur les contrats et les versements, à effectuer la déclaration minière et à participer au débat public.
Préoccupation de la cible	Sensibilisation de tous les acteurs sur le secteur minier (principalement de l'administration), Facilitation de l'appropriation du concept de l'ITIE
Besoins d'information	Information sur la traçabilité des fonds versés par les compagnies au Gouvernement, le dispatching des fonds reçus par l'Etat, la redevance payée à l'Etat par les compagnies minières.
Message	<p>Les entreprises qui participent à l'ITIE améliorent leurs opportunités de dialogue politique avec les communautés et les organisations de la société civile, condition essentielle pour renforcer leur crédibilité, développer des relations de confiance durable et créer un climat de stabilité pour sécuriser l'investissement.</p> <p>Les compagnies minières qui participent à l'ITIE contribuent à la création d'un environnement d'affaires plus favorable, avec des règles de concurrence plus transparentes et plus équitables.</p> <p>Le débat sur le rapport ITIE constitue un espace de dialogue ouvert et neutre.</p>
Arguments et preuves	<p>Transparence des investissements sociaux et de gestion environnementale</p> <p>Consensus sur les règles d'expropriation et d'indemnisation</p> <p>Réduction des conflits liés à l'exploitation minière</p> <p>Réduction de la corruption au niveau local et au niveau national.</p>
Illustrations	<p>Au Ghana, «certaines entreprises minières comme AngloGold Ashanti Ltd et Adamus Resources Limited transmettent des informations aux conseillers locaux sur le montant des redevances et taxes qu'ils versent au Gouvernement national¹⁸ ».</p> <p>Selon l'ITIE «les principales entreprises pétrolières, gazières et</p>

¹⁸ ITIE. Parler c'est important. 2003, P. 43

	minières cotées en bourses soutiennent l'ITIE. 90 investisseurs institutionnels gérant 19 000 milliards dollars d'actifs participent à l'ITIE».
--	---

3. Les organisations de la société civile et les médias

Objectif/focus	Amener les organisations de la société civile et les médias à s'engager davantage dans la gouvernance des industries extractives et à participer au débat sur le rapport ITIE.
Préoccupation de la cible	L'accès au foncier notamment le site d'orpaillage avec un accent particulier sur les incidences des concessions, les droits fonciers des communautés, les droits d'expropriation et de dédommagement, l'évaluation des niveaux de dédommagement/plan de sauvegarde environnemental et social, la réglementation sur l'utilisation des terres et l'accès des femmes au foncier.
Besoins d'information	Information sur les contrats de concession, les ressources disponibles, la Responsabilité sociétale des Entreprises, les transactions (paiement, fiscalités), l'identification des entreprises minières et des actionnaires majoritaires, les degrés d'implication des communautés affectées et le volume des extractions, services sociaux de base en zones minières.
Message	Les organisations de la société civile sont les sentinelles de la démocratie, des droits de l'homme et de la bonne gouvernance dans les industries extractives. Elles doivent s'assurer notamment de la transparence dans les industries extractives et de la Responsabilité sociétale des Entreprises. L'ITIE met à leur disposition des informations fiables pour leur permettre de mieux exiger la redevabilité et le respect de la responsabilité sociétale d'entreprise.
Arguments et sources de preuves	Article 55 du code minier – «une partie des ressources fiscales provenant des opérations minières est versée dans un fonds de péréquation destinée aux collectivités locales».
Illustrations	Au Congo, le combat de la société civile est de «rendre obligatoire la redistribution équitable des produits pétroliers, miniers et gaziers».

4. Les communautés minières et le grand public

Objectif/focus	Amener les leaders communautaires à comprendre l'intérêt à s'engager dans la gouvernance des industries extractives et à participer au débat sur le rapport ITIE.
----------------	---

Préoccupation de la cible	Fermeture des «Diouras», sites d'orpaillage traditionnel.
Besoins d'informations	Information sur les obligations des entreprises minières en matière d'investissement dans le social, le montant des versements alloués aux collectivités locales et à l'administration territoriale, le cadre juridique du secteur et la législation minière en vigueur notamment les aspects liés aux expropriations et aux compensations.
Message	L'engagement des communautés dans l'ITIE leur permet de mieux comprendre les implications de la responsabilité des entreprises et les contenus du code minier prenant en compte les questions de protection de l'environnement, d'indemnisation, de fonds de péréquation et d'appui. L'ITIE fournit aux communautés les informations leur permettant de mieux exiger des compagnies minières le respect de leurs droits et de l'Etat la défense de leurs intérêts.
Arguments et preuves	<p>Article 55 du code minier – «une partie des ressources fiscales provenant des opérations minières est versée dans un fonds de péréquation destinée aux collectivités locales»</p> <p>Article 76 du code minier – «L'occupation de terrains par les titulaires de titre, à l'intérieur comme à l'extérieur des périmètres qui leur sont attribués, donne droit aux propriétaires des terrains ou aux occupants du sol à une indemnisation pour tout préjudice matériel causé. Les frais, les indemnités et d'une manière générale, toutes les charges relevant de l'application des dispositions sur l'occupation des terrains nécessaires sont supposées par le titulaire du titre minier»</p>
Illustrations	Lors du cadre de concertation des acteurs et instruments de gestion des fonds sociaux issus des opérations minières au Sénégal, Dr Moussa SYLLA, Ancien Directeur des Mines et de la Géologie a souligné que le Programme Social Minier (PSM) de Kédougou a été instauré à partir de 2006. Le PSM est un exercice de Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) qui résulte, dans sa forme normalisée au Sénégal, des engagements spécifiques d'investissements sociaux au profit des populations des collectivités locales abritant les opérations minières. Les montants des engagements sont précisés dans les conventions minières négociées entre l'Etat et les sociétés minières. Trois compagnies sont concernées : Sabodala Gold, Opération, Oromin et ArcelorMittal (montant

total pour le quinquennat 2008-2012: 3,6 milliards FCFA) ».

5.4 Outils, canaux et supports de communication

Catégorie de cible de communication	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3	Priorité 4
Structures étatiques	Journée nationale /CRD – CDD / débat	Médias (Presse écrite, radio, télévision) repris par internet y compris achat d'espaces	Site web (relié à Facebook et Twitter)	Plaquette d'information
Compagnies minières	Journée nationale /débat	Flash d'information	Site web (relié à Facebook et Twitter)	Plaquette d'information
Organisations de la société civile y compris les médias	Ateliers d'information, de formation ou de sensibilisation/débat	Flash d'information	Site web (relié à Facebook et Twitter)	Plaquette d'information
Communautés minières	Fora communautaires/débat	Radios communautaires	Théâtres populaires,	Chants populaires
Grand public	Médias (Presse écrite, radio, télévision)	Vidéo (publireportage radio et télévision)	Pièces théâtrales (diffusion à la télévision, site web et YouTube)	Débat (retransmission à la radio et à la télévision et sur les médias sociaux)

6 PLAN OPERATIONNEL

6.1 Plan d'intervention par cible

Audience: Structures étatiques

Objectifs :

- i) augmenter de 2015 à 2018 le nombre de services étatiques (impôts, douanes, eaux et forêts) sensibles à l'ITIE pour fournir systématiquement et dans les délais les informations sur les revenus tirés par le Gouvernement des industries extractives,
- ii) augmenter les services étatiques (Impôts, Douanes, Eaux et Forêts) à participer au débat sur le rapport ITIE,

iii) amener le Gouvernement (en particulier la Direction des Mines et de la Géologie) à assurer le suivi systématique, coordonné et rapproché des engagements contractuels miniers et le respect de la responsabilité sociétale d'entreprise.

COMPORTEMENTS RECHERCHES	STRATEGIES	ACTIVITES	PARTENAIRES
Les agents de l'Etat fournissent systématiquement et dans les délais des données sur les revenus tirés des industries extractives à l'ITIE	Evénementiel	Ateliers d'information sur la production et la diffusion du rapport ITIE	Direction des Mines, Direction des Impôts, Direction des Douanes, Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés
Les agents de l'Etat participent au débat sur le rapport ITIE	Evénementiel	Ateliers de restitution du rapport ITIE par groupe d'acteurs Ateliers de restitution du rapport ITIE dans les zones minières (réunions communautaires, fora communautaires et CRD) Débat télévisé sur le rapport ITIE en synchronisation avec des radios et la participation de journalistes de la presse écrite et en ligne	Ministère des Mines, Chambre des Mines, CONGAD Gouverneurs de régions, collectivités locales, radios communautaires, autorités locales RTS, RFM, RSI, RFM, Observateur, le soleil, COJES
Le Gouvernement assure un suivi systématique, coordonné et rapproché de la gouvernance du secteur	Dialogue politique	Réunions de concertation sur le système de monitoring du	Banque mondiale Ambassade du Canada OSIWA

minière		secteur minier Flash d'informations sur l'ITIE et la gouvernance minière	
Le Gouvernement engage une Communication publique sur les industries extractives	Evénementiel/ Médiatisation	Présentation du rapport ITIE au Premier Ministre Conférence annuelle de l'ITIE présidée par le Premier Ministre Conférence de presse conjointe ITIE/Gouvernement lors du lancement du rapport ITIE	Cabinet du Premier Ministre Ministère des Mines COJES

Audience : Entreprises minières/Chambre des Mines

Objectifs :

- i) augmenter considérablement les montants des versements des entreprises au Gouvernement de 2015 à 2018,
- ii) engager les membres du bureau de la Chambre des Mines à participer régulièrement et systématiquement au débat sur le rapport ITIE,
- iii) amener les compagnies minières à communiquer efficacement avec les communautés des zones minières sur leur Responsabilité sociale d'Entreprise.

COMPORTEMENTS RECHERCHES	STRATEGIES	ACTIVITES	PARTENAIRES
Les entreprises minières fournissent systématiquement et dans les délais des données fiables sur les revenus versés à	Evénementiel	Ateliers d'information sur la production et la diffusion du rapport ITIE	Chambre des Mines

l'Etat			
Les entreprises minières participent régulièrement et systématiquement au débat sur le rapport ITIE	Événementiel	<p>Ateliers de restitution du rapport ITIE par groupe d'acteurs</p> <p>Ateliers de restitution dans les zones minières (réunions communautaires, Fora communautaires et CRD)</p> <p>Débat télévisé sur le rapport ITIE en synchronisation avec des radios et la participation de journalistes de la presse écrite et en ligne</p>	Chambre des Mines
La Chambre des Mines participe au mécanisme de suivi rapproché et systématique de la gouvernance du secteur minière	Dialogue politique	<p>Réunions de concertation sur le système de monitoring du secteur minier</p> <p>Flash d'informations sur l'ITIE et la gouvernance minière</p>	Banque mondiale Ambassade du Canada OSIWA
La Chambre des Mines engage une communication avec les communautés des zones minières	Événementiel	<p>Conversations de leadership</p> <p>Réunions communautaires</p> <p>Fora communautaires</p>	OSC et radios communautaires

Audience : Organisations de la société civile et médias

Objectifs :

- i) amener les Organisations de la société civile et les médias à défendre la bonne gouvernance du secteur,
- ii) engager les OSC et les médias à participer régulièrement et systématiquement au débat sur le rapport ITIE,
- iii) amener les médias à assurer une plus grande couverture de l'ITIE et du rapport ITIE dans les médias.

COMPORTEMENTS RECHERCHES	STRATEGIES	ACTIVITES	PARTENAIRES
Les OSC et les médias sensibilisent les communautés afin qu'elles défendent la bonne gouvernance du secteur minier et le respect de droits humains des communautés et la restauration de l'environnement	Événementiel/ médiatisation	Ateliers d'information sur l'ITIE Fora communautaires Reportage sur l'attribution des contrats, les transferts sociaux et la restauration de l'environnement	CONGAD COJES Collectivités locales/élus locaux Autorités locales
Les OSC et les médias participent systématiquement au débat sur le rapport ITIE	Événementiel/ médiatisation	Ateliers de restitution du rapport ITIE par groupe d'acteurs Ateliers de restitution dans les zones minières (réunions communautaires, fora communautaires et CRD) Débat télévisé sur	CONGAD COJES Collectivités locales élus locaux et autorités locales

		le rapport ITIE en synchronisation avec des radios et la participation de journalistes de la presse écrite et en ligne	
Les OSC et les médias participent au mécanisme de suivi rapproché et systématique de la bonne gouvernance des ressources minières	Dialogue politique sur les transferts sociaux	Réunions de concertation sur le système de monitoring du secteur minier Flash d'informations sur l'ITIE et la gouvernance minière	Ministère des Mines Ministère de l'Economie et des Finances Ministère de l'Intérieur/Gouvernance CONGAD OSIWA OXFAM RSE
Les médias assurent une bonne couverture médiatique de l'ITIE	Événementiel/ médiatisation	Sessions de formation des journalistes sur le traitement des informations minières (connaissances du secteur, de l'ITIE et du rapport ITIE) Table de presse sur l'ITIE Conférences de presse/points de presse/communiqués de presse Dossiers de presse sur le rapport Coin presse mis à	COJES Club de la presse RTS et RFM Radios locales (Niayes et Kédougou) Prestataire pour le média monitoring

		<p>jour dans le site web</p> <p>Visites de presse dans les zones et les compagnies minières</p> <p>Concours du meilleur article sur l'ITIE et le rapport</p> <p>Publi-reportage vidéo de 6 minutes sur l'ITIE à diffuser sur YouTube et à la télé</p> <p>Emissions interactives dans les radios communautaires</p> <p>Suivi-média/média monitoring</p>	
--	--	--	--

Audience : Communautés des zones minières et grand public

Objectifs :

- i) amener les communautés à défendre leur part dans les richesses provenant des revenus tirés des industries extractives,
- ii) engager les communautés et les OSC à participer régulièrement et systématiquement au débat sur le rapport ITIE,
- iii) amener les communautés à participer à un dialogue politique sur les investissements sociaux.

COMPORTEMENTS RECHERCHES	STRATEGIES	ACTIVITES	PARTENAIRES
Les communautés minières comprennent le secteur minier et l'ITIE, en particulier	Événementiel	Ateliers d'information sur la production et la diffusion du rapport	Chambre des mines

<p>le fonds social minier, les droits associés à l'expropriation et les compensations ainsi que la gouvernance environnementale</p>		<p>ITIE</p> <p>Sketch de Saneex sur ITIE et le rapport</p> <p>Organisation d'un concours de chants/poésie pour les jeunes des zones minières diffusé dans les radios communautaires</p>	
<p>Les communautés des zones minières participent régulièrement et systématiquement au débat sur le rapport ITIE</p>	<p>Événementiel</p>	<p>Ateliers de restitution du rapport ITIE par groupe d'acteurs</p> <p>Ateliers de restitution dans les zones minières (réunions communautaires, Fora communautaires et CRD)</p> <p>Débat télévisé en synchronisation avec les radios et avec la participation de la presse en ligne</p>	<p>Collectivités locales et élus locaux des zones</p> <p>Gouvernance</p>
<p>Les OSC et les communautés participent au mécanisme de suivi rapproché et systématique de la gouvernance du secteur minier</p>	<p>Dialogue politique sur les transferts sociaux</p>	<p>Réunions de concertation sur le système de monitoring du secteur minier</p>	<p>Ministère des mines</p> <p>Ministère de l'économie et des finances</p> <p>Ministère de l'intérieur /gouvernance</p> <p>CONGAD</p> <p>OSIWA</p> <p>OXFAM</p> <p>RSE</p>
<p>Les OSC et les communautés engagent une</p>	<p>Événement sur le partage</p>	<p>Conversation de</p>	<p>Gouvernance/préfect</p>

Communication avec les entreprises minières et l'Etat	équitable des ressources tirées du secteur minier	leadership Réunions communautaires Fora communautaires	ure Collectivités locales OSC et radios communautaires
---	---	--	--

6.2 Plan d'action général

Objectif	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Responsable	Collaborateurs	Calendrier
<p>Elever le niveau de connaissance des parties prenantes (Gouvernement, organisations de la société civile, compagnies minières), des communautés minières et du grand public sur le fonctionnement et les dynamiques du secteur minier au Sénégal;</p>	<p>Réunions de concertation sur le système de monitoring du secteur minier</p> <p>Reportages radiophoniques et/ou télévisés sur l'attribution des contrats, les transferts sociaux et la restauration de l'environnement</p> <p>Sessions de formation des journalistes et des OSC sur le traitement des informations minières</p> <p>Visites de presse dans les zones et les compagnies minières</p> <p>Suivi-média/média monitoring</p>	Taux de progression du niveau de connaissance	Rapport d'enquête de terrain	Responsable renforcement des capacités ITIE	<p>GMP RTS TFM RSI Radios communautaires</p> <p>COJES</p> <p>Prestataire de service de média monitoring</p>	Annuel
<p>Amener les parties prenantes, les communautés minières et le grand public à comprendre la norme ITIE, ses enjeux et ses réalisations</p>	<p>Plaquette / chemise d'informations de 4 pages sur l'ITIE avec des feuillets sur le rapport ITIE et ses thématiques stratégiques à diffuser</p>	Niveau d'engagement à ITIE (fourniture d'informations,	Rapport d'exécution de la production du rapport ITIE	Responsable de la communication de l'ITIE	<p>OSC</p> <p>Autorités locales</p> <p>Table de presse</p>	Annuel

	<p>Ateliers d'informations des acteurs sur l'ITIE</p> <p>Déjeuners de presse sur l'ITIE</p> <p>Conférences de presse/points de presse/communiqués de presse sur l'ITIE</p> <p>Dossiers de presse sur le rapport ITIE</p> <p>Développement et mise à jour d'un site web 2.0 avec un coin presse mis à jour et des boutons de partage (Facebook, Twitter et Google+)</p> <p>Concours du meilleur article sur l'ITIE</p> <p>Publi-reportage vidéo de 6mn sur l'ITIE à diffuser sur YouTube et à la télé</p>	<p>débat)</p> <p>Niveau de transparence (confidentialité à information publique)</p> <p>Indice de connaissance de l'utilisation des ressources tirées des industries extractives</p>	<p>Rapports et compte rendus des débats et rencontres d'informations</p> <p>Rapport d'audit du site et des comptes de l'ITIE dans les réseaux sociaux</p> <p>Pressbook</p> <p>Rapports d'activités de l'ITIE</p> <p>Supports de communication</p> <p>Plateforme de suivi média</p>		<p>Médias</p> <p>Prestataires de service (développement web, community management, production audiovisuelle, création graphique, impression, média monitoring)</p> <p>Troupe Soleil Levant</p> <p>Prince Arts</p>	
--	--	--	--	--	---	--

	<p>Sketch sur l'ITIE et le rapport avec la participation de Saneex</p> <p>Chanson de Youssou Ndour sur la gouvernance minière et le rôle de l'ITIE</p> <p>Infographie (à orientation Bande dessinée) sur le rapport ITIE</p> <p>Emissions interactives dans les radios communautaires sur ITIE et le rapport ITIE</p> <p>Suivi-média/média monitoring</p>					
<p>Susciter un débat public, ouvert et permanent des parties prenantes et des citoyens sur les revenus du gouvernement et des compagnies minières issus des industries extractives et leur utilisation au profit des communautés et du développement national</p>	<p>Débat télévisé sur le rapport ITIE en synchronisation avec des radios et la participation de journalistes de la presse écrite et en ligne</p> <p>Conversations de leadership</p> <p>Réunions communautaires</p> <p>Fora communautaires</p>	<p>Indice de confiance</p> <p>Indice de connaissance de la gouvernance minière</p>	<p>Pressbook</p> <p>Comptes rendus de rencontres</p> <p>Rapports d'activités</p> <p>Plateforme de</p>	<p>Secrétaire permanent de l'ITIE</p>	<p>GMP</p> <p>Médias</p> <p>Elus locaux</p> <p>Autorités administratives locales</p>	<p>Annuel</p>

			média monitoring			
--	--	--	---------------------	--	--	--

6.3 Feuille de route de diffusion et de partage du rapport ITIE

ACTIVITÉ	DÉBUT	FIN	ACTEURS	RESSOURCES	OBSERVATIONS
Présentation officielle du rapport ITIE au Premier Ministre	01	01	Président du GMP	Rapport ITIE	Soumettre le rapport au Président avant la présentation officielle Faire un reportage de l'événement et le poster sur Facebook, Youtube et Twitter
Conférence de presse conjointe ITIE/Gouvernement lors du lancement du rapport ITIE	01	01	Président GMP, Premier Ministre	COJES, Responsables organes de presse étatiques	Faire un reportage de l'événement et le poster sur Facebook, Youtube et Twitter
Publication du rapport dans le site web et dans les réseaux sociaux	01	01	Responsable de la communication	Site web, publicité média sociaux	Faire la publicité dans la presse et dans Facebook
Création d'une infographie sur le rapport et diffusion via les médias sociaux et impression d'exemplaires	01	01	Responsable de la communication	Créateur graphique	
Livret de vulgarisation du rapport	02	02	Responsable de la communication	Créateur graphique	Texte en français facile avec des illustrations
Ateliers de restitution du rapport ITIE par groupe d'acteurs (structures étatiques, OSC, compagnies minières)	02	10	Secrétaire permanent	Responsable de la communication Membres GMP	

Ateliers de restitution du rapport ITIE dans les zones minières (réunions communautaires, Fora communautaires et CRD)	02	10	Secrétaire permanent	Responsable de la communication Membres GMP Frais de déplacement et de séjour	Faire les réunions dans les langues locales avec une retransmission en directe par les régions locales
Débat télévisé sur le rapport ITIE	03	03	Président GMP	Responsable de la communication Membres GMP Achat de temps d'antenne (RTS, TFM)	en synchronisation avec les radios et la participation de journalistes de la presse écrite et en ligne
Article de presse trimestriel sur une thématique du rapport	03	12	Responsable de la communication	-	Publication dans le Soleil et l'Observateur
Dossier trimestriel radio et télé sur une thématique du rapport	03	12	Responsable de la communication	Producteur audiovisuel	Diffusion dans RFM, RSI, RTS1, TFM
Conférence annuelle de l'ITIE	11	11	Président GMP	Secrétaire permanent Membres GMP	Présidence par le Premier Ministre Participation des PTF En prélude au SIM

6.4 Gouvernance de la communication

La Gouvernance de la communication porte sur : le pilotage, les rôles et responsabilités des acteurs de mise en œuvre et leurs liens/articulations, les mécanismes d'harmonisation et de mise en cohérence.

6.4.1 Rôle du groupe de pilotage multipartite communication

Le *groupe de pilotage multipartite communication* est un sous-comité du GMP composé d'un représentant de l'Etat, d'un représentant des organisations de la société civile et d'un représentant des entreprises minières.

Objectifs :

1. contribuer à l'appropriation de l'ITIE par les membres du GMP,
2. mobiliser les membres du GMP dans les activités de communication de l'ITIE,
3. piloter et évaluer le plan de communication de l'ITIE.

Mandat :

Assurer une communication (interne et externe) efficace dans le cadre de la mise en œuvre de l'ITIE.

Responsabilités :

Sous la coordination du Président du CN-ITIE, le sous-groupe communication est chargé de :

- participer à l'élaboration de la stratégie de communication du CN/GMP dans la mise en œuvre de l'ITIE ;
- planifier les activités de communication du Plan d'Action ITIE du Sénégal ;
- assurer le suivi de la mise en œuvre des activités de communication du plan d'actions de l'ITIE ;
- conseiller le responsable de la communication dans la sélection de consultants et de prestataires de services de communication ;
- valider les supports de communication ;
- proposer des activités de renforcement de capacités en communication des membres du GMP ;
- développer des partenariats pour les activités de communication.

Mécanismes de fonctionnement

Le groupe de pilotage multipartite communication doit se réunir une fois par mois, et peut se rencontrer à chaque fois que de besoin, soit formellement, soit par moyen électronique pour s'assurer du suivi de la mise en œuvre de la stratégie de communication de l'ITIE.

6.4.2. Rôle du chargé de communication de l'ITIE

Le/La Responsable de la communication de l'ITIE constitue un élément essentiel du dispositif de gouvernance de l'ITIE.

Objectifs :

1. assurer la présence médiatique de l'ITIE Sénégal,
2. asseoir la notoriété de l'ITIE Sénégal,
3. vulgariser le rapport ITIE.

Mandat :

Le/La Responsable de la communication de l'ITIE a pour mission de mettre en œuvre la stratégie et les activités de communication du CN-ITIE.

Responsabilités :

Sous la supervision du Secrétaire permanent, le/la Responsable de la communication de l'ITIE doit assurer les fonctions suivantes :

- exécuter le plan d'action de communication de l'ITIE ;
- assurer la mise à jour, le renouvellement et l'enrichissement régulier des informations contenues sur le site internet du Comité ;
- constituer et mettre à jour la base de données contacts des membres et partenaires du GMP ;
- assurer la gestion des relations avec les médias ;
- assurer la préparation, l'impression et la diffusion des documents et supports, y compris en donnant des instructions aux auteurs, aux imprimeurs, aux graphistes et aux donateurs ;
- organiser des campagnes d'information et de sensibilisation en direction des communautés et du public ;
- protéger le label ITIE/ Sénégal à travers une utilisation correcte de sa charte graphique ;
- appuyer l'organisation des séminaires, ateliers et autres réunions pour la sensibilisation, la diffusion de l'information auprès des parties prenantes et des populations des différentes régions ;
- rechercher les partenariats et synergies nécessaires pour une bonne vulgarisation des rapports ITIE au niveau national et international.

6.5 Mesures de soutien

Développer des alliances

L'ITIE doit développer des relations partenariales stratégiques avec les OSC et le COJES notamment pour la mise en œuvre des objectifs d'information, de sensibilisation et d'éducation des acteurs. Ces deux acteurs stratégiques peuvent également jouer un rôle important dans l'animation du débat et dans l'influence des politiques publiques pour de nouvelles réformes sur la gestion des ressources minières.

Mettre en place des points focaux au niveau décentralisé

L'ITIE, dans le cadre de ses activités nationales décentralisées, doit impliquer les OSC régionales, les élus locaux et les leaders locaux.

Les points focaux doivent être les relais du CN-ITIE au niveau local, à travers le développement d'activités de communication en langues nationales, avec des supports de proximité telles que les radios communautaires, pour mieux atteindre les communautés. Les activités de sensibilisation à la base et de formation décentralisée sont des moyens et des espaces de visibilité et de notoriété pour l'ITIE.

Renforcer les capacités en communication des membres du GMP

Pour permettre aux membres du GMP de mieux prendre leur rôle dans le débat, le CN-ITIE doit prévoir dans son plan d'action et avant la diffusion du rapport un programme de renforcement de capacités sur la prise de parole en public, la construction d'argumentaires, le plaidoyer et le débat.

Miser sur les TIC pour mutualiser les ressources informationnelles

L'ITIE devrait miser sur les technologies en mettant en place une plateforme d'observation et de mutualisation des ressources informationnelles sur le secteur minier (politiques, institutions et réglementation, production minière, entreprises minières), sur l'ITIE et la sur la gouvernance minière.

BIBLIOGRAPHIE

¹ ITIE. 2003. Parler c'est important ! Un guide destiné à la communication de l'initiative pour la transparence dans les industries extractives. 133 pages

Secrétariat technique du Comité National de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives. Termes de références. Spécialiste en Communication. Dakar : CN – ITIE 2014 – 3pages

Cet article stipule que « les documents et renseignements recueillis auprès des titulaires de titres miniers ne peuvent être communiqués au public ou aux tiers que sur autorisation écrite desdits titulaires, ou qu'en cas de retrait ou d'expiration du titre minier. Tout agent de l'Administration des mines qui a à connaître directement ou indirectement des informations et du contenu des documents et renseignements de l'activité des titulaires de titres est soumis aux obligations du secret professionnel. »

Discours de politique générale du premier ministre Mahammad Abdallah Dionne . In : LeSoleil, 12 novembre 2014. P.4.

ITIE. Parler c'est important. 2003, P. 43

Dr THIENDOU NIANG

155, Sotrac Mermoz angle VDN Dakar – 2^{ème} Etage

Tel. : +221 33 860 62 60/+221 77 644 47 47

E-mail : acs1@orange.sn / niangthiendou@yahoo.fr